



Assemblée générale

Soixante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
26 mai 2015
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 38^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 12 mai 2015, à 10 heures

Président : M. Ružiska (Slovaquie)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Ruiz Massieu

Sommaire

Point 151 de l'ordre du jour : Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (*suite*)

Point 154 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Point 157 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Point 159 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria (*suite*)

Point 160 de l'ordre du jour : Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (*suite*)

Point 161 de l'ordre du jour : Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient

a) Forces des Nations Unies chargées d'observer le désengagement

b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Point 162 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

Point 166 de l'ordre du jour : Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

15-07477X (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 151 de l'ordre du jour : Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (*suite*) (A/69/633, A/69/805 et A/69/839/Add.12)

Point 154 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (A/69 620, A/69 797, A/69 832 et A/69/839/Add.5)

Point 157 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (A/69/619, A/69/785 et A/69/839/Add. 4)

Point 159 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria (*suite*) (A/69/667, A/69/820 et A/69/839/Add.11)

Point 160 de l'ordre du jour : Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (*suite*) (A/69/593, A/69/784 et A/69/839/Add.2)

Point 161 de l'ordre du jour : Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient

a) **Forces des Nations Unies chargées d'observer le désengagement** (A/69 586, A/69/586/Corr.1, A/69/586/Corr.2, A/69/732 et A/69/839/Add.1)

b) **Force intérimaire des Nations Unies au Liban** (A/69/606, A/69/731/Corr.1 et A/69/839/Add.8)

Point 162 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (*suite*) (A/69/677, A/69/800 et A/69/839/Add.15)

Point 166 de l'ordre du jour : Financement de l'opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (*suite*) (A/69/673, A/69/808 et A/69/839/Add.6)

1. **Le Président** appelle l'attention sur la lettre du 12 mai 2015 adressée par la Contrôleuse au Président de la Cinquième Commission et au Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires indiquant que la proposition en faveur d'un financement additionnel de 9 959 400 dollars pour 2014-2015 en faveur de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) (A/69/857 et A/69/857, Corr.1) avait été retirée.

2. **M^{me} Bartsiotas** (Contrôleuse) présentant le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice allant du 10 avril au 30 juin 2014 et le projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/69/805) de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République Centrafricaine (MINUSCA), avec une composante complète en uniforme, rappelle que la Mission est opérationnelle depuis avril 2014. En mai 2014, le Comité consultatif a approuvé un engagement de dépenses à hauteur de 59,5 millions de dollars pour l'établissement de la Mission. Un montant de 59,2 millions de dollars a été dépensé et ce montant est maintenant demandé.

3. Un projet de budget de 843,6 millions de dollars a été soumis pour l'exercice 2015-2016, soit une augmentation de 34,2 % en comparaison de 2014-2015, reflétant le déploiement complet du personnel en uniforme en application de la recommandation 2149 (2014) du Conseil de sécurité ainsi que l'addition de 166 postes et emplois de temporaires civils. La Mission restructurera son personnel civil, en transférant ou redéployant 23 postes, étendra ses opérations sur le terrain et mettra en place des installations supplémentaires, notamment dans le domaine des communications et des technologies de l'information et de l'appui sanitaire.

4. En présentant le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/69/620), la note sur les modalités de financement pour l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/69/832) et le projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/69/797) de la Mission de stabilisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUSCO), elle dit qu'une demande pour un financement supplémentaire de 38,6 millions de dollars pour 2014-2015 a été présentée en mars 2015. Le Comité consultatif a recommandé que l'Assemblée générale autorise le Secrétaire général à engager ce montant venant s'ajouter à 1,4 million de dollars déjà engagé pour 2014-2015. Le Comité consultatif a également encouragé la Mission à faire appel aux ressources additionnelles dans le cadre de la dotation existante et de limiter toute incidence budgétaire. En raison des ralentissements des opérations conjointes avec les forces armées de la République populaire démocratique du Congo (FARD), les prévisions pour 2014-2015 ont été diminuées de 38,6 millions de

dollars à 27,6 millions. Des informations complémentaires actualisées seront sous peu fournies à la Cinquième Commission.

5. Le projet de budget de 1,37 milliard de dollars pour l'exercice 2015-2016 de la MONUSCO représente une diminution de 2 % en comparaison de 2014-2015, pouvant être attribuée principalement au retard pris dans le déploiement du personnel militaire et à la diminution des coûts relatifs à l'équipement appartenant aux contingents.

6. En présentant le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/69/619) et le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/69/785) de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), elle signale que le projet de budget de 389,5 millions de dollars représente une diminution de 22,1 % en comparaison de 2014-2015, les contingents militaires étant réduits de 5 021 à 2 370 membres; 268 postes et postes temporaires seront abolis et 38 transformés en poste de personnel recruté sur le plan national. Cinq bureaux de liaison, le Bureau régional à Jacmel ainsi que le Bureau d'appui de Saint-Domingue seront fermés et la flotte aérienne civile sera reconfigurée.

7. En présentant le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/69/667) et le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/69/820) de la Mission des Nations Unies au Libéria, elle note, ainsi que signalé par le Président, que la demande prévue d'un financement additionnel pour 2014-2015 ne sera pas présentée, en raison des changements importants survenus dans l'environnement opérationnel de la Mission. Le projet de budget de 355,2 millions de dollars représente une diminution de 16,9 % en comparaison de 2014-2015, explicable par la diminution du personnel militaire et civil ainsi que des installations et des transports terrestres et aériens.

8. En présentant le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/69/593) et le projet de budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/69/784) de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), elle annonce que pour 2015-2016, la Mission aurait besoin de 936 millions de dollars, une augmentation de 12,7 % en comparaison de 2014-2015, reflétant

l'augmentation du personnel militaire et des forces de l'ordre et une augmentation nette de 108 postes civils et postes temporaires. Des fonds sont également nécessaires pour la construction de camps dans le cadre de la nouvelle configuration de la force, pour les services de transport aérien et la formation des militaires des contingents aux engins explosifs improvisés.

9. En présentant le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/69/586, A/69/586/Corr.2) et le projet de budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/69/732) des Forces des Nations Unies chargées d'observer le désengagement (FNUOD), elle dit que le projet de budget pour 2015-2016 s'élève à 52,3 millions, soit une diminution de 18 % en comparaison de 2014-2015, principalement en raison de la réduction proposée du personnel militaire et de l'abolition de quatre postes et postes temporaires faisant l'objet d'un recrutement international et de 21 postes faisant l'objet d'un recrutement national.

10. En présentant le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/69/606) et le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/69/731 et A/69/731/Corr.1) de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), elle dit que le projet de budget, s'élevant à 517,5 millions de dollars, représente une augmentation de 1,6 % en comparaison de 2014-2015, principalement due au déploiement de deux bataillons des contingents et d'une augmentation des coûts du personnel civil.

11. En présentant le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/69/677) et le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/69/800) de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), elle dit que le projet de budget de 1,1 milliard représente une augmentation de 1,1 % en comparaison de 2014-2015. En raison des circonstances difficiles confrontant la Mission, avec la présence de plus de 100 000 personnes déplacées, le budget alloué a permis le déploiement au niveau le plus élevé des effectifs autorisés des observateurs militaires, des contingents militaires, de la police des Nations Unies et du personnel policier formé au cours de la période 2015-2016.

12. En présentant le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/69/673) et le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/69/808) de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), elle dit que le projet de budget pour l'exercice 2015-2016 est de 1,1 milliard, soit une diminution de 1,6 % en comparaison de 2014-2015. L'augmentation du personnel militaire et des forces de l'ordre a été compensée par la diminution de 9,5 % des coûts opérationnels, principalement dus à une réduction des coûts du transport aérien, du coût de recrutement moins élevé et du retrait de deux hélicoptères de la flotte.

13. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que Comité consultatif a émis nombre d'observations et de recommandations communes à l'ensemble des missions de maintien de la paix actuellement examinées par la Cinquième Commission.

14. Concernant la répartition des coûts des applications développées par le Bureau de l'informatique et des communications et le projet relatif à la gestion de la chaîne d'approvisionnement, le Comité consultatif recommande une diminution des ressources requises au sein des missions individuelles, compensées par des augmentations correspondantes dans le compte d'appui. En ce qui concerne les taux de vacance des postes des missions qui contribuent du personnel en étant clients du Centre de service régional à Entebbe, le Comité consultatif recommande un taux plus élevé de personnel recruté sur le plan national. Le Comité consultatif a également soulevé des questions concernant les voyages officiels, notamment des voyages multiples au même endroit ou à des endroits peu éloignés, et a souligné la nécessité de faire davantage appel aux vidéos et téléconférences. Il a émis des recommandations à cet effet.

15. En présentant le rapport du Comité consultatif sur la MINUSCA, (A/69/839/Add.12), il relève que le Comité consultatif a noté l'absence d'analyse des écarts dans le rapport d'exécution alors que des fonds ont été engagés durant cette période. Le Secrétaire général aurait dû fournir davantage de détails concernant les postes budgétaires fondant les engagements de dépenses. Concernant le projet de budget pour 2015-2016, les recommandations du Comité consultatif se traduiraient par une diminution de 14 667 100 dollars.

16. Bien que le projet de budget ne reflète pas les augmentations du personnel militaire et des forces de l'ordre autorisées par la résolution de 1212 (2015) du Conseil de sécurité, il fournit une base valable pour la mise en place de la MINUSCA, en attendant le déploiement du personnel en uniforme et l'analyse des demandes budgétaires.

17. En présentant le rapport du Comité consultatif sur la MONUSCO, (A/69/839/Add.5), il dit que les recommandations du Comité consultatif aboutiraient à une réduction de 7 396 800 dollars pour 2015-2016. Le Comité consultatif se félicite des efforts de la Mission pour redéfinir l'utilisation de ses ressources en vue de minimiser le déficit budgétaire. Vu la situation de la trésorerie dans l'exercice budgétaire actuel, il n'est pas nécessaire pour l'heure de demander des crédits supplémentaires. Le Comité consultatif a recommandé à l'Assemblée générale de permettre au Secrétaire général d'ouvrir des crédits à concurrence des demandes additionnelles proposées, venant s'ajouter au montant déjà engagé, et de fournir des informations détaillées sur les dépenses encourues mentionnées dans le rapport sur l'exécution du budget.

18. En présentant le rapport du Comité consultatif sur la MINUSTAH (A/69/839/Add.4), il dit que les recommandations du Comité consultatif aboutiraient à une réduction de 3 335 300 dollars pour 2015-2016. S'agissant du personnel civil, le Comité consultatif n'a pas d'objection au processus de consolidation en cours au sein de la Mission tout en recommandant l'abolition d'un poste resté vacant depuis plus de deux ans, conformément à sa recommandation précédente, à savoir que ce type de poste doit faire l'objet d'un examen pour ensuite proposer soit de l'abolir, soit de le garder.

19. En présentant le rapport du Comité consultatif sur la MINUL (A/69/839/Add.11) concernant l'exercice 2014-2015, compte tenu de la lettre de la Contrôleuse du 12 mai 2015 (A/C. 5/69/22), les recommandations du Comité consultatif étant périmées et un financement additionnel n'étant plus nécessaire pour 2015-2016, le Conseil consultatif recommande une diminution de 2 346 300 dollars, reflétant les estimations actualisées de la réduction des coûts opérationnels.

20. En présentant le rapport du Comité consultatif sur la MINUSMA (A/69/839/Add.2), il dit que les recommandations du Comité consultatif donneraient lieu à une réduction nette de 1 644 000 dollars pour

2015-2016. S'agissant des coûts opérationnels, le Comité consultatif considère que les fonds requis pour le système de drones n'ont pas été présentés de façon suffisamment claire et rappelle qu'une plus grande transparence et une cohérence accrue s'avèrent indispensables dans la budgétisation de ces systèmes dans toutes les missions de maintien de la paix.

21. En présentant le rapport du Comité consultatif sur la FNUOD (A/69/839/Add.1), il dit que les recommandations du Comité consultatif entraîneraient une réduction nette de 40 478 dollars pour 2015-2016. Compte tenu de la situation en matière de sécurité dans les zones d'opérations, le Comité consultatif a félicité la Force pour sa capacité à répondre de façon flexible à des circonstances mouvantes et d'adapter ses opérations en conséquence tout en assurant la sûreté et la sécurité de son personnel.

22. En présentant le rapport du Comité consultatif sur la FINUL (A/69/839/Add.8), il annonce que le Comité consultatif recommande une diminution de 3 493 300 dollars dans le projet de budget pour 2015-2016. La suppression proposée de 48 postes d'ingénieurs, en externalisant leurs fonctions, constitue le principal changement concernant le personnel. Toutefois, les conditions de sécurité et la situation économique au Liban sont susceptibles de compromettre la viabilité de ce projet. Des alternatives sont recherchées afin de permettre à la Mission de poursuivre ses opérations avec les effectifs proposés pour 2015-2016. Les informations nécessaires devraient être communiquées à l'Assemblée générale pour qu'elle dispose de l'assurance nécessaire que l'abolition de ces 48 postes n'aura pas d'incidence négative sur la prestation des services essentiels d'entretien et d'appui incombant aux effectifs proposés.

23. En présentant le rapport du Comité consultatif sur la MINUSS (A/69/839/Add.15), il dit que les recommandations du Comité consultatif entraîneraient une réduction de 14 551 700 dollars dans le projet de budget pour 2015-2016. S'agissant des effectifs, le Comité consultatif a recommandé de ne pas donner suite à la proposition de créer un poste de D-1 de directeur adjoint à la Division des droits de l'homme tout en recommandant également d'abolir 26 postes qui sont restés vacants deux ans ou plus. En outre, il recommande une diminution des transports aériens dans le contexte du déploiement du système des drones.

24. En présentant le rapport du Comité consultatif sur l'UNAMID (A/69/839/Add.6), il dit que les recommandations du Comité consultatif se traduiraient par une réduction de 2 249 300 dollars du projet de budget pour 2015-2016.

25. S'agissant des coûts opérationnels, le Comité consultatif recommande une diminution dans le projet de budget des frais de location de bureaux et autres installations dans le Centre de service régional à Entebbe pour le Bureau de l'Ombudsman de l'Organisation des Nations Unies et des services d'appui, ces dépenses étant imputées au compte d'appui.

26. Au titre des dépenses médicales, gardant à l'esprit les dispositions contenues dans la résolution 68/281 de l'Assemblée générale relatives au taux fixe de remboursement, si l'Assemblée devait décider que le remboursement de la vaccination contre la fièvre jaune est compris dans le taux fixe, il en découlerait une réduction comparable dans le projet de budget de l'UNAMID.

27. **M. Dosseh** (Togo), prenant la parole au nom du Groupe des États africains, rend hommage à tous ceux qui ont perdu la vie au service des Nations Unies.

28. Le Groupe a pris note des rapports d'exécution des budgets pour 2013-2014, de l'utilisation à 96 % des ressources financières de l'exercice 2013-2014, avec un budget total approuvé de 7,83 milliards de dollars pour les opérations en cours, pour le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA) et pour la base de soutien logistique des Nations Unies ; et a également pris note des dépenses actualisées pour 2014-2015, les ressources approuvées étant d'un montant de 8,46 milliards, les dépenses prévues s'élevant à 8,49 milliards pour 2015-2016.

29. Le Groupe accueillerait avec satisfaction des précisions sur l'exécution du budget s'agissant des installations et des infrastructures, du logement, du recrutement et de la gestion des ressources humaines ainsi que sur d'autres éléments d'appui à la Mission. Le Groupe accorde une grande importance à l'allocation de ressources adéquates en faveur des opérations de maintien de la paix, plus particulièrement celles en Afrique – compte tenu des circonstances uniques justifiant leurs mandats et l'ampleur des défis confrontant les opérations sur le terrain – d'une importance critique pour leur permettre de s'acquitter

de façon efficiente, efficace et en temps voulu des mandats qui leur ont été impartis.

30. Tandis que le budget global reflète une légère augmentation, des réductions sont proposées pour des opérations individuelles en dépit de l'élargissement de leurs mandats et d'un environnement opérationnel devenu plus complexe. L'examen des budgets des opérations du maintien de la paix ne devrait pas se limiter à une simple démarche comptable de réduction des coûts, mais constituer une démarche responsable dans le contexte de la mise en œuvre d'un mandat et de l'allocation de ressources à cet effet. Il est regrettable que des réductions injustifiées et généralisées continuent d'être soumises aux États Membres. Une telle approche est susceptible de mettre en danger l'exécution des mandats des missions. Le Groupe se déclare particulièrement intéressé par les questions intersectorielles associées à la mise en œuvre réussie des mandats, notamment UMOJA, les installations et l'infrastructure, la supervision et les questions d'éthique, l'exploitation sexuelle, l'obligation de rendre des comptes, la protection des lanceurs d'alerte et la situation en Afrique centrale.

31. **M. Lasso Mendoza** (Équateur) prenant la parole au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), déclare que la MINUSTAH a fait d'importants progrès en appuyant les efforts du peuple haïtien pour consolider la stabilité et l'État de droit et promouvoir le développement économique et social. Néanmoins, Haïti reste confronté à de très nombreux défis.

32. La CELAC a pris l'engagement d'aider Haïti à réaliser la stabilisation, la paix et un développement durable. À cette fin, les pays de la CELAC contribuent à la plus grande partie du personnel militaire et policier de la MINUSTAH et offrent également un appui sur le plan bilatéral sous forme de coopération technique, d'assistance humanitaire et d'équipes médicales.

33. La CELAC a pris note de la proposition de réduire de 22,1 %, soit de 110 524 600 dollars le budget de la MINUSTAH pour 2015-2016. Elle examinera attentivement les propositions budgétaires pour s'assurer que la Mission disposera des ressources nécessaires pour s'acquitter de son mandat en disposant de moyens suffisants pour appuyer le Gouvernement dans les domaines de la sécurité, de la gouvernance démocratique, de l'État de droit, des

droits de l'homme et des activités humanitaires et sanitaires.

34. La CELAC désapprouve toute diminution arbitraire dépourvue de justifications techniques dans le budget des missions. Le budget de la MINUSTAH, à l'instar de ceux des autres missions de maintien de la paix, devrait être fondé sur des critères techniques, notamment la situation sur le terrain ainsi que sur le mandat en vigueur approuvé par le Conseil de sécurité sans préjuger des futurs mandats.

35. La CELAC a noté les progrès effectués en vue de tenir des élections et souhaite que le calendrier électoral soit respecté, tel que présenté par le Conseil électoral provisoire et le Président. Elle réitère la nécessité pour la MINUSTAH d'obtenir les ressources requises pour fournir l'appui technique, logistique et sécuritaire requis par le processus électoral.

36. La CELAC est fermement convaincue de l'importance du rôle joué par la MINUSTAH, en coopération avec d'autres acteurs, pour répondre aux besoins d'Haïti et exhorte la Mission à ne ménager aucun effort, dans le cadre de son mandat, pour appuyer la reconstruction et le développement d'Haïti.

37. Les programmes de réduction de la violence communautaire et les projets à effet rapide sont cruciaux et constituent des outils efficaces pour favoriser une paix et une sécurité durables et devraient à ce titre bénéficier d'un financement adéquat. La CELAC se félicite de l'intégration plus étroite de tels programmes dans les activités de la Mission relatives à l'instauration d'un État de droit. La CELAC a pris note de l'amélioration des relations entre la MINUSTAH et les populations locales grâce à la mise en œuvre des projets à effet rapide. Ces derniers devraient être poursuivis en s'alignant sur les priorités du Gouvernement haïtien.

38. La CELAC est disposée à continuer de collaborer avec le Gouvernement et le peuple d'Haïti pour élaborer des stratégies de développement à long terme et le cas échéant, à continuer de contribuer aux activités de maintien de la paix. Les membres de la CELAC ont immédiatement répondu aux demandes de coopération du Gouvernement haïtien, avant même la création de la MINUSTAH et s'efforceront de faire en sorte que la Mission dispose des ressources requises pour s'acquitter de son mandat. Elle invite instamment les autres États membres des Nations Unies à

poursuivre leurs activités en faveur de la reconstruction et de l'avenir d'Haïti.

39. **M. Sheck** (Canada), prenant la parole également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, dit que les trois délégations continueront d'apporter leur ferme soutien à la MINUSTAH et aux priorités fixées pour celle-ci, notamment dans les domaines de la sécurité, de la gouvernance, de la primauté du droit, des droits de la personne et du développement institutionnel. Il se réjouit de l'amélioration des indicateurs économiques et de la sécurité dans le pays.

40. Il accueille également avec satisfaction l'établissement d'un calendrier pour la tenue des élections législatives, locales et présidentielles ainsi que l'assistance électorale et logistique fournie par la MINUSTAH. Les trois délégations invitent les partenaires internationaux d'Haïti à apporter leur soutien au processus électoral comme contribution essentielle et nécessaire à la stabilité du pays, à sa prospérité et au développement de la démocratie.

41. Notant que conformément à la résolution 2180 (2014) du Conseil de sécurité, le projet de budget pour 2015-2016 se basait sur une diminution de l'effectif militaire autorisé à 2 370 militaires et de maintenir l'effectif autorisé de 2 601 policiers, les trois délégations estiment que la réduction de la présence des Nations Unies en Haïti doit refléter la situation sur le terrain ainsi que la capacité du Gouvernement haïtien à assurer la sécurité de sa population. Du fait que le projet de budget est de 378 millions de dollars nets, soit une réduction de 22 % en comparaison de 2014-2015, et compte tenu de la diminution des effectifs militaires autorisés et des demandes de la Mission, il s'attend à recevoir des garanties concernant une efficacité et une efficience accrues dans la mise en œuvre du plan de consolidation de la MINUSTAH et sa capacité de s'acquitter de toutes les obligations de son mandat.

42. L'examen concernant le financement de la MINUSTAH survient un moment clef pour la Mission, pour le Gouvernement et la population d'Haïti. Le critère le plus important de sa réussite globale est d'assurer que les améliorations apportées à la sécurité et à la stabilité, à la gouvernance, à la légitimité des institutions, à l'État de droit et à la protection des droits de la personne sont réelles et forment une fondation solide et durable pour un avenir dans lequel Haïti aura la pleine maîtrise de son destin. La

Commission doit veiller à ce que ses décisions ne compromettent pas les résultats obtenus à ce jour, notamment la capacité de la Mission à contribuer à la stabilité et à la sécurité durant les élections.

43. Les trois délégations sont conscientes de la situation globale en ce qui concerne le nombre de missions de maintien de la paix déployées à l'heure actuelle et de la pression croissante sur les ressources; les trois délégations partagent les préoccupations concernant l'augmentation du budget global du maintien de la paix. Lorsqu'il s'agit de concevoir des missions, de leur affecter des ressources, d'en assurer le déroulement et finalement d'y mettre fin, une importance prioritaire doit être accordée à l'efficacité et au rapport coût-efficacité dans l'exécution du mandat.

44. Il a noté que le Comité consultatif n'avait recommandé qu'une réduction limitée du niveau budgétaire proposé par le Secrétaire général et il accueille avec satisfaction les informations sur l'impact de la Mission. Quant aux différentes questions soulevées par le Comité consultatif, les trois délégations sont particulièrement intéressées par celles qui concernent l'utilisation des ressources aériennes pour augmenter la mobilité du personnel en uniforme de la MINUSTAH afin de lui permettre de répondre aux demandes d'assistance, notamment celles de la Police nationale haïtienne, ainsi que sur l'utilisation de l'avion de la Mission pour des évacuations sanitaires.

45. Finalement, il a noté la préoccupation réitérée du Comité consultatif devant l'absence de justification requise en maintenant des postes restés vacants plus de deux ans dans le projet de budget présenté par le Secrétaire général pour 2015-2016. Les trois délégations conviennent qu'il est nécessaire d'examiner la pertinence de ces postes et de proposer soit leur abolition, soit leur maintien. Il aimerait connaître la façon dont ce principe est appliqué à la MINUSTAH.

46. En dépit des améliorations de la situation en Haïti, ce travail doit se poursuivre. Les décisions de la Commission devraient être guidées par une détermination collective de veiller à ce que les ressources nécessaires soient allouées à la MINUSTAH pour s'acquitter de son mandat et exécuter pleinement les responsabilités qui lui ont été confiées et apporter un soutien efficace à l'édification d'un Haïti plus stable, plus sûr et plus prospère.

47. **M. Guo** Xuejun (Chine) dit que la Chine appuie fermement et activement les opérations de maintien de la paix qui constituent un moyen important du maintien de la paix et de la sécurité internationales et qu'elle est un pays donateur important en termes de financement ainsi qu'un pays fournisseur de contingents et de forces de police. Des milliers de Chinois servent actuellement comme soldats de la paix sur différents terrains d'opérations.

48. Sa délégation appuie le principe de garantir les ressources pour les opérations de maintien de la paix dans tous les secteurs; elle est opposée aux coupures budgétaires et n'a pas d'objection aux augmentations des dépenses pour le maintien de la paix de ces dernières années, pour autant qu'elles soient justifiées. Notant que les trois dernières opérations de maintien de la paix dont le Comité a été saisi présentent des budgets dépassant le milliard de dollars, et deux autres s'approchant du milliard de dollars, sa délégation souhaiterait une gestion budgétaire renforcée. Dans les missions, les déficiences sont nombreuses dans les domaines de la formulation du budget, de l'approvisionnement, des transports aériens et de la gestion des biens. Les budgets des opérations de maintien de la paix sont financés par les contribuables des États membres; les délégations devraient faire preuve de réalisme et renforcer l'obligation redditionnelle et le contrôle de l'exécution du budget.

49. Le Conseil de sécurité prépare à l'heure actuelle le retrait graduel et la stratégie de sortie de certaines opérations de maintien de la paix, un facteur à prendre en considération lors de l'établissement du budget. Il importe de tenir compte des vues et préoccupations des États intéressés, dans le respect de leur souveraineté; ils ont une meilleure compréhension des problèmes dans la formulation des mandats et des budgets. Il importe également de tenir compte des préoccupations des pays fournisseurs de contingents et de forces de police qui ont fait des contributions immenses aux opérations de maintien de la paix. L'Organisation des Nations Unies devrait rembourser sans tarder ces pays et donner la priorité à leurs ressortissants lors du recrutement pour les opérations de maintien de la paix.

50. Il insiste sur le fait que la sécurité du personnel du maintien de la paix doit être garantie. Le Département de la sûreté et de la sécurité a classé à haut risque 42 % des zones de maintien de la paix. Le maintien de la paix n'implique pas nécessairement le combat, mais des mesures efficaces pour mieux assurer

la sécurité du personnel des opérations de maintien de la paix s'avèrent nécessaires.

51. Sa délégation escompte que les projets à effet rapide aient réellement un effet rapide. Ces projets bénéficient réellement aux populations vivant dans les zones d'opérations de maintien de la paix. Le Comité des commissaires aux comptes a fait état de sérieux retards dans la mise en œuvre de ces projets. Ceci doit être changé de manière à ce que les opérations de maintien de la paix jouissent de l'appui des populations locales.

52. **M. Régis** (Haïti) dit qu'Haïti, qui a bénéficié durant une décennie de l'assistance de la MINUSTAH, est parvenu à un tournant décisif du processus démocratique et de l'État de droit : des élections libres, crédibles, transparentes et inclusives aux niveaux municipal, législatif et présidentiel doivent débiter en août 2015 et culminer en 2016 avec l'investiture du nouveau Président.

53. La MINUSTAH continue de jouer un rôle essentiel en aidant les autorités à instaurer un environnement stable et sûr en appuyant l'État de droit et l'application de la loi, notamment en renforçant les capacités de la Police nationale haïtienne. Notant que la Mission continue de diminuer progressivement sa présence, il demande à la MINUSTAH de porter principalement ses efforts sur l'appui à la Police nationale afin de réaliser l'objectif fixé de 15 000 officiers de police d'ici décembre 2016 ainsi que leur déploiement dans tout le pays. Le tableau d'effectifs de la Mission devrait refléter la situation sur le terrain : les effectifs, tant de la composante militaire que de la composante policière, devraient être maintenus à des niveaux suffisants pour éviter tout vide sécuritaire susceptible de porter atteinte au processus électoral complexe et aux progrès déjà enregistrés sur la voie de la stabilité. La réussite des prochaines élections constituera un test à la fois pour Haïti et de façon générale pour la crédibilité des missions de stabilisation et de maintien de la paix.

54. Le Gouvernement est très soucieux de voir une transition bien organisée lors du retrait de la MINUSTAH. Dans ce contexte, il a noté le vœu du Secrétaire général de voir la MINUSTAH renforcer sa coopération avec les organisations régionales à cet effet. Des consultations seront tenues régulièrement avec l'Organisation des États américains, l'Union des nations de l'Amérique du Sud et la Communauté des

Caraïbes sur des stratégies pour appuyer les élections de manière à assurer une stabilité durable. À cet égard, il accueille avec satisfaction le fait que les progrès accomplis dans le domaine des droits de l'homme grâce aux initiatives du Gouvernement soient reconnus.

55. Chaque opération de maintien de la paix est unique, reflétant sa composition et son contexte opérationnel. Son Gouvernement adhère totalement au principe selon lequel chaque opération de maintien de la paix doit avoir un budget autonome et distinct. De même, les transitions devraient être adaptées aux circonstances spécifiques, aux besoins et aux priorités du pays hôte.

56. Un financement adéquat de la MINUSTAH est essentiel vu la situation sur le terrain. Il espère que les parties prenantes assureront le financement de la Mission pour 2015-2016.

57. **M. Castañeda Solares** (Guatemala), notant que le Guatemala a contribué des contingents à la MINUSTAH, dit que l'appui de la communauté internationale a permis de réelles avancées économiques et sociales en Haïti. Par conséquent, il s'interroge sur la réduction proposée de 22,1 % dans le projet de budget pour 2015-2016 vu la détérioration de la situation sur le plan de la sécurité et le décès d'un soldat de la paix de la MINUSTAH.

58. Trois séries d'élections ont été prévues en 2015 sur une période de six mois. Pourtant, la Police nationale haïtienne ne dispose pas des ressources nécessaires pour assumer l'entière responsabilité de la sécurité, en particulier durant les élections. Le retrait progressif du contingent militaire signifie que l'appui logistique et sécuritaire nécessaire ne pourra pas être assuré. Les ressources indispensables devraient être rendues disponibles pour appuyer le processus électoral qui est d'une importance cruciale pour le fonctionnement de la démocratie dans ce pays. D'autant plus que le Président haïtien a demandé d'interrompre le retrait des troupes, de renforcer le contingent des forces de police et la présence de la MINUSTAH sur le terrain, et de maintenir le niveau des troupes et des ressources, vu que le présent mandat n'a pas été modifié et ne sera revu qu'en octobre 2015.

59. Il importe tout autant de conserver les projets à effet rapide et les projets de lutte contre la violence communautaire comme instruments pour aider le Gouvernement à renforcer l'État de droit.

60. **M. Rodrigues dos Santos** (Brésil) déclare que le Brésil appuie le plan de consolidation de la MINUSTAH définissant les conditions d'un retrait de la présence militaire des Nations Unies en Haïti en fonction de la situation en matière de sécurité sur le terrain et du transfert de responsabilités aux autorités nationales et à l'équipe de pays des Nations Unies. Il se félicite des progrès réalisés dans la lutte contre les maladies, le recrutement des officiers de police et l'établissement d'un calendrier pour les élections locales, législatives et présidentielles.

61. Les autorités haïtiennes ont besoin d'un solide appui de la MINUSTAH ainsi que de leurs partenaires internationaux pour assurer des élections légitimes, libres et régulières. La réussite de ce processus électoral est critique pour le retrait de la Mission. Des revers risquent de porter atteinte à la sécurité et détruire les avancées réalisées dans ce domaine depuis 2010. Il s'avère dès lors crucial d'adopter une approche responsable concernant l'année budgétaire à venir. La réduction de la présence de la MINUSTAH devrait être guidée par la situation sur le terrain, ses dimensions sociales et politiques et les capacités du Gouvernement haïtien d'assumer progressivement son rôle.

62. Chaque budget d'une mission de maintien de la paix devrait être approuvé sur la base du mandat en vigueur et de la situation sur le terrain. Le niveau des ressources de la MINUSTAH devrait spécifiquement être défini en termes d'appui aux prochaines élections, au renforcement des capacités de la Police nationale et au développement de l'administration nationale, notamment dans des domaines cruciaux tels que l'État de droit et le système correctionnel.

63. Alors que la composante militaire de la MINUSTAH subit une diminution sensible, de 53 %, et que la présence physique de la Mission à travers Haïti se trouve fortement réduite en application du mandat le plus récent imparti par le Conseil de sécurité, il est indispensable que ses forces conservent la mobilité nécessaire pour faire face aux situations d'urgence et pour maintenir la stabilité dans les zones où elles ne sont plus stationnées. De même, les programmes de lutte contre la violence communautaire et les projets à effet rapide demeurent des instruments essentiels pour améliorer les relations entre la Mission et les populations locales ainsi que pour favoriser une paix et une sécurité durables dans le pays, tout spécialement en raison de la réduction de la présence militaire de la

MINUSTAH sur le terrain et du transfert de responsabilités aux autorités locales.

64. Sa délégation s'oppose fermement à toute tentative d'ajustement des niveaux budgétaires sur la base d'impératifs financiers arbitraires, notamment les besoins d'autres missions de maintien de la paix ou du niveau prévu du budget total des opérations de maintien de la paix. Elle s'engagera de façon active et constructive en vue d'assurer que la MINUSTAH bénéficie d'un financement adéquat pour s'acquitter des activités découlant du mandat qui lui a été imparti. Elle souhaiterait également obtenir des précisions sur les dispositions relatives à certains cas d'évacuation sanitaire.

65. Pour que la MINUSTAH soit à même de réaliser ses objectifs, la Mission doit non seulement s'occuper des questions de sécurité, mais également des droits de l'homme et d'un développement socialement inclusif et durable. Un retrait progressif correctement financé constituerait la base d'une stabilité durable et s'agissant de la MINUSTAH, d'une mission accomplie avec succès.

66. **M. Ayzouki** (République arabe syrienne) dit que le déploiement de la FNUOD a été rendu nécessaire par l'occupation du Golan syrien par Israël et par son refus de se soumettre aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale demandant le retrait complet d'Israël jusqu'à la ligne du 4 juin 1967, de sorte que son financement incombe à Israël en sa qualité de partie responsable de l'agression contre la République arabe syrienne et l'occupation de son territoire.

67. Les rapports du Secrétaire général devraient être neutres, non politisés et refléter la réalité. Néanmoins, le projet de budget de la FNUOD pour 2015-2016 ignore la raison de la détérioration de la situation sur le plan de la sécurité du côté Bravo, qu'on peut attribuer aux activités de groupes terroristes visant les institutions et les infrastructures dans tout le territoire syrien, notamment les installations de la FNUOD. Le rapport ignore également les activités militaires israéliennes à l'appui des groupes terroristes affiliés à Al-Qaïda, entraînant une augmentation des tensions dans la zone de séparation, au détriment de la sécurité du personnel de la FNUOD et des activités de la Force.

68. Les forces israéliennes jouent un rôle actif dans les agressions contre la FNUOD, en violation de l'Accord sur le dégagement des forces de 1974, des

résolutions des Nations Unies et du droit international. Israël fournit un support logistique aux terroristes et mène des opérations militaires en territoire syrien. Le retrait de la FNUOD de certaines de ses positions a laissé le champ libre aux groupes terroristes pour organiser des bases arrière servant à attaquer les forces syriennes avec l'assistance des forces israéliennes. La FNUOD devrait revenir à ses positions dans les meilleurs délais – son gouvernement a fourni tout l'appui nécessaire à la Force pour son redéploiement dans la zone de séparation et chasse les terroristes afin de la stabiliser.

69. De surcroît, dans le projet de budget de la FNUOD, le conflit en Syrie est considéré comme une guerre civile, alors qu'il s'agit d'une guerre contre le terrorisme. De nombreux groupes actifs dans la zone de séparation figurent de fait sur la liste des entités terroristes du Conseil de sécurité, alors que les références aux groupes armés devraient porter sur les groupes terroristes, dont nombre sont affiliés à Al-Qaïda. Le rapport du Secrétaire général a omis de se référer de façon précise à l'enlèvement de soldats de la paix par des groupes armés terroristes, faisant référence aux forces syriennes d'opposition. Le rapport devrait être corrigé et les rapports à l'avenir devraient mieux refléter la réalité.

70. La proposition d'abolir 21 postes soumis au recrutement national constitue une injustice sans précédent dans ce qui a été l'une des missions les plus petites en termes de personnel et de budget. L'explication selon laquelle la réduction se justifie par le déménagement du siège de la FNUOD et la situation dans la zone de séparation n'est pas convaincante. La proposition de convertir deux postes temporaires de personnel militaire en postes permanents est également dépourvue d'une justification convaincante et est contraire aux procédures administratives régulières, tout en omettant de tenir compte des termes de l'Accord de désengagement et de l'accord basé sur des procédures opérationnelles de base. Il convient de garder à l'esprit que la FNUOD est une mission militaire avec un mandat relatif à la ligne de cessez-le-feu et à la zone de séparation et qu'elle ne devrait pas s'aventurer dans la sphère politique.

71. Son Gouvernement a fourni tout l'appui voulu à la FNUOD, dont la présence devait être temporaire dans l'attente de l'application de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, mettant fin à l'occupation du Golan. La République arabe syrienne

aspire à une paix durable, juste et globale dans la région et à cette fin, un retrait jusqu'à la ligne du 4 juin 1967. Finalement, il se félicite de la coopération entre la FNUOD et les autorités compétentes de la République arabe syrienne

72. **M. Ruiz Blanco** (Colombie) note avec préoccupation que le budget de la MINUSTAH pour 2015-2016 accuse une diminution de 22,1 %. Bien que la situation en Haïti soit complexe, des progrès significatifs ont été enregistrés l'année passée en matière de consolidation de la démocratie et de renforcement des institutions nationales, ainsi qu'en témoignent les trois séries d'élections prévues. Il est de la plus haute importance que la MINUSTAH soit en mesure de fournir son assistance dans un processus électoral particulièrement complexe.

73. L'allocation des ressources à la Mission devrait refléter le contexte actuel du pays. Il est important de ne pas saper sa capacité de s'acquitter pleinement de son mandat afin de ne pas mettre en danger les progrès qui ont été accomplis. L'engagement des Nations Unies, en termes de budget de la MINUSTAH, doit donner les moyens à cette dernière de mener à bonne fin toutes les tâches qui lui ont été imparties dans ce mandat. Cet engagement constitue un élément fondamental de la stabilité et de la consolidation des institutions démocratiques en Haïti.

74. **M^{me} Gouret-Verschuere**n (France) dit que les allégations qui ont été faites à propos de violences sexuelles commises par des troupes déployées en République centrafricaine dans le cadre de l'opération Sangaris menée par la France pour appuyer la MINUSCA ne s'inscrivent pas de ce fait dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Néanmoins, dans un souci de transparence, elle souhaite informer la Commission que son Gouvernement a immédiatement saisi les autorités judiciaires nationales et que l'enquête préliminaire sur les faits a débuté sur place en août 2014. En mai 2015, le Ministère public a examiné les informations supplémentaires transmises par l'Organisation des Nations Unies. Les autorités s'efforcent maintenant de vérifier les faits dans cette affaire. Si les allégations devaient être prouvées, les sanctions seront exemplaires et proportionnelles à la gravité des infractions.

75. **M. Goren** (Israël) déclare que le représentant de la République arabe syrienne s'est engagé dans une

fantastique réécriture de l'histoire. Les références aux actes de terreur auraient été mieux appliquées à un Gouvernement qui frappe ses propres populations civiles avec des bombes au chlore, comme le Gouvernement syrien vient de le faire il y a quelques jours. Les forces de la FNUOD, envoyées pour servir de zone tampon, se sont réfugiées en Israël qui appuie régulièrement la FNUOD, comme ce fut le cas des soldats fidjiens enlevés et la rapide entrée des forces de la FNUOD en Israël.

76. Son Gouvernement appuie les opérations de maintien de la paix en général, ainsi que l'illustre le fait qu'Israël est le seul pays de la région à avoir payé intégralement toutes ses contributions et en temps voulu. La déclaration cynique du représentant de la Syrie constitue simplement une tentative désespérée de détourner l'attention de la Commission des réelles questions dont elle est saisie. La crédibilité du Gouvernement syrien est nulle et ce dernier fait peu de cas de son propre peuple ou des autres peuples du Moyen-Orient.

77. La politisation permanente de cette question dont la Commission a été saisie est inacceptable et devrait être condamnée. Il espère que le silence assourdissant à cet égard ne se poursuivra pas.

78. **Le Président** rappelle que la tâche de la Cinquième Commission est d'examiner les questions complexes liées au financement des opérations de maintien de la paix; elle se doit de faire preuve de respect devant ceux qui ont consacré leur vie à protéger la paix et la sécurité. Il invite instamment la Commission à porter toute son attention sur les faits dans le cadre de sa compétence et de ne pas s'égarer dans des questions politiques très complexes.

79. **M. Ayzouki** (République arabe syrienne) rend hommage à ceux qui défendent la cause de la paix. Sa délégation convient que la Commission doit porter son attention sur les questions techniques. Ses remarques précédentes concernaient la raison de la création de la FNUOD qui remonte à près d'un demi-siècle, à savoir l'occupation israélienne du Golan syrien : Israël doit se retirer jusqu'à la ligne du 4 juin 1967. Pour ces motifs, Israël devrait être tenu responsable du financement de la FNUOD.

80. Le représentant d'Israël malheureusement cherche à politiser la question, en omettant le fait que la FNUOD a été créée suite aux actions criminelles du Gouvernement israélien. Les actes d'agression d'Israël

contre les soldats de la paix sont une insulte aux États Membres. Le représentant d'Israël, dont le Gouvernement est responsable d'horreurs sans précédent en Palestine et en Syrie, cherche à travestir la réalité. Le Gouvernement israélien est responsable de terribles violations des droits de l'homme, y compris d'assassinats dans des lieux saints.

81. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur l'article 109 du Règlement intérieur permettant au Président de rappeler à l'ordre un intervenant si ses remarques ne sont pas pertinentes au sujet débattu. Dans l'intérêt de l'impartialité, il donne la parole au représentant d'Israël, après quoi la Commission devra retourner aux questions fondamentales qui sont de son domaine.

82. **M. Goren** (Israël) dit que sa délégation apprécie l'importance de se concentrer sur les questions à l'examen et de ne pas les politiser, à l'inverse du représentant de la République arabe syrienne, dont les accusations ridicules ne rendent pas service à la Commission, ni à ses travaux ni à l'importance du maintien de la paix.

83. **Le Président** invite la Commission à porter son attention sur les questions dont elle a été saisie en s'abstenant de commentaires sur les complexités politiques.

La séance est levée à midi.